

Date de mise à jour : 16/10/2025

À quoi sert cette aide ?

Elle sert :

- A co-financer le fonctionnement des Ecoles de la Deuxième Chance (E2C) en Hauts-de-France ;
- A soutenir les E2C dans leur mission d'accompagner les jeunes en situation de décrochage scolaire, à obtenir un diplôme et à trouver un emploi ;

À quoi donne droit cette aide ?

- Elle donne droit à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des E2C :
 - Location de salles, salaires du personnel.
 - Frais d'entretien des locaux (eau, gaz, électricité).
 - Abonnements téléphone et internet.
 - Déplacements du personnel, sous certaines conditions.

Qui peut en bénéficier ?

- Les Ecoles de la Deuxième Chance situées en région Hauts-de-France

Quelles sont les conditions pour obtenir une aide ?

- Présenter un budget prévisionnel pour l'année en cours (du 1^{er} au 31 décembre).
- Fournir une description claire du projet de la structure.

Comment faire la demande ?

- Vous pouvez consulter le cadre d'intervention et déposer votre demande sur la plateforme des aides et subventions de la Région Hauts-de-France :
<https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details?sigle=E2CH>
- Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le numéro vert gratuit : **0 800 026 080**

Quelles sont les pièces à fournir ?

- Un budget prévisionnel de l'activité de la structure (du 1er au 31 décembre de l'année en cours).
- Une description détaillée du projet de la structure.